UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice

L'action utile !

CAP N°7 (CDC)

Le mot DE NOTRE SECRÉTAIRE NATIONALE

UFAP UNSa JUSTICE FILIÈRE CDC

Les chiffres

2 500
Postes d'officiers

450
Postes vacants

+ de 700
Agents ayant des vœux actifs de mutation

250
Officiers mutés en 2025



L'UFAP UNSa Justice force de contestation et de propositions.

Eléonore SCHREINER

Votez l'UFAP UNSa Justice dans le Corps de Commandement, c'est respecter vos droits et en conquérir de nouveaux

Du 3 au 10 décembre, vous pourrez désigner vos futurs représentants du Corps de commandement. Dans ce cadre, en tant que capitaine et militante de **l'UFAP UNSa Justice,** je souhaite poursuivre mon mandat et vous représenter.

L'UFAP UNSa Justice a démontré son dynamisme lors de la dernière réforme du Corps de Commandement (CDC) en s'opposant fermement à l'administration et son syndicat. Plusieurs officiers qui avaient passés des examens pour avoir accès à des fonctions d'encadrement supérieur se sont vu rétrograder. Aucune plus-value statutaire significative, une augmentation de l'IFO qui n'est pas pris en compte dans le calcul de la retraite et qui reste totalement opaque lors de la modulation et un pyramidage entrainant les Officiers dans un cimetière statutaire laissant l'évolution au grade supérieur quasi imaginaire.

En 2027 plusieurs anciens CSP à qui certains avaient promis d'être automatiquement commandant seront rétrogradés capitaines et enlisés dans le cimetière statutaire !

Quid de l'article 10 ? l'administration ne répond pas sur le sujet, ferait-elle la sourde oreille et protègerait-elle son syndicat avant les élections professionnelles ?

Pour cela, votre choix est simple et se fera par l'expression de vos suffrages dans les urnes électroniques ! **En votant UFAP UNSa Justice, vous faites le choix d'un syndicat de progrès avec 35 ans d'expérience et d'engagement au service du terrain.**

L'UFAP UNSa Justice a fait ses preuves dans les différents corps, dont celui de Commandement et tient toujours ses promesses, comme le prouve l'engagement des élus de CAP toujours présents pour défendre l'intérêt collectif et personnel des Officiers. Amandine CORDIER, présente également sa candidature sur le scrutin de la CAP n°7 et s'engage à mes côtés à défendre vos intérêts.

Votez l'UFAP UNSa Justice dans le Corps de Commandement, c'est respecter vos droits et en conquérir de nouveaux ;

- Une **révision** du pyramidage 30% de commandants (contre 10% actuellement) et 10% de commandants divisionnaires (contre 5% actuellement)
- Une **revalorisation** de la PSS
- **IFO de base à 5 500 €** ainsi que son intégration dans le droit à pension
- **Ouverture de discussions statuaires** avec relèvement des indices sommitaux, pour les Capitaines à 770 points d'indices majorés (I.M), pour les Commandants à 836 points d'I.M et pour les commandants divisionnaires à 835 points d'I.M agrémentés de 2 échelons spéciaux jusqu'à 1072 points d'I.M
- **Revalorisation des indemnités** d'astreintes à hauteur de 250 € contre 150€ actuellement
- Instaurer **le droit à l'attribution de logement** par NAS pour tous les officiers ou versement d'une indemnité compensatrice pour celles et ceux qui en sont démunis.
- De la **transparence** dans lors des campagnes de mobilités

Vous l'avez compris vous avez donc le choix entre **affirmer la place de l'UFAP UNSa Justice en tant que 1er représentant du Corps de Commandement ou choisir une représentativité qui a méprisé le CDC lors de la dernière réforme.** En accordant votre confiance et votre suffrage à **l'UFAP UNSa Justice,** vous soutiendrez le seul syndicat de proximité dans la chaîne de commandement. Vous participerez, avec lui, à sa lutte pour plus de transparence, de sécurité et de justice sociale.

Alors, massivement du 3 au 10 décembre 2026, votez pour les candidats UFAP UNSa Justice



L'UFAP UNSa Justice ne simule pas le rapport de force, elle l'exerce ! **SEULE organisation à proposer depuis des années des formes de contestation concrètes.**

UN SYNDICAT FORT, C'EST UN SYNDICAT QUI S'ASSUME !

L'administration pénitentiaire traverse une crise sans précédent : surpopulation record, effectifs insuffisants, violences en hausse, conditions de travail dégradées, reconnaissance absente, réformes imposées sans moyens... Pendant que certains commentent, **l'UFAP UNSa Justice agit, revendique et se bat.**

Nous ne défendons ni une catégorie, ni un métier, ni un territoire, mais **TOUS les personnels. Notre combat est celui de tous.**

Nous refusons une administration qui exige toujours plus en donnant toujours moins, les réformes d'affichage et les économies faites sur ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle.

Nous continuerons d'exiger des recrutements massifs, une vraie reconnaissance salariale et statutaire, des conditions de travail dignes et une politique construite sur les réalités du terrain.

Notre indépendance est notre force ! Voter UFAP UNSa Justice, c'est choisir l'action et un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



Vos priorités sont nos combats

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSa JUSTICE

Malgré **une surpopulation pénale exponentielle, des carences graves en effectifs tous corps confondus, des métiers qui usent, qui blessent et qui parfois tuent,** les Personnels pénitentiaires continuent à réussir là où l'ensemble de la société a échoué avant eux et cela, sans moyens, sans soutien institutionnel et sans reconnaissance.

Assez de mépris !

FACE À UN POUVOIR D'ACHAT QUI SE DÉGRADE :

Entre 2022 et 2023, le gouvernement a procédé à deux revalorisations du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et de +1,5 % en juillet 2023. Ces hausses, présentées comme un effort significatif, ont été rapidement absorbées par l'inflation, qui a dépassé 10 % cumulés sur la période. ***Résultat :*** *le traitement indiciaire réel des fonctionnaires a continué de baisser, année après année. En 2026, la situation est devenue inacceptable : certains agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC, leur rémunération n'atteignant le minimum légal que grâce à l'indemnité différentielle. Autrement dit, l'État employeur compense artificiellement des grilles indiciaires devenues obsolètes, au lieu de les revaloriser.*

Des **grilles indiciaires ambitieuses** et largement réévaluées, la fin du recours à l'indemnité différentielle et un point d'indice indexé sur l'inflation.

Le rétablissement de la GIPA, des durées dans les échelons de 2 ans maximum en moyenne, la revalorisation de la PSS, de l'ICP, de l'IFO et de l'IFSE, le paiement des heures supplémentaires et leur défiscalisation pour tous les corps.

FACE À UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE :

La **création d'Établissements Spécialisés et Adaptés** (ESA) dans chaque région et en Outre-Mer, une évaluation individualisée du potentiel de dangerosité de chaque détenu, la fin du travail isolé par la mise en place du travail en équipes mobiles et des EPI adaptés à la morphologie de chacune et de chacun. Protéger l'agent ne dispense pas d'organiser la détention !

FACE AU MANQUE CRIANT D'EFFECTIFS :

Un **recrutement massif,** des organigrammes de référence pour tous les corps avec une clause de revoyure annuelle et un **Observatoire paritaire permanent des effectifs.**

POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Une filière autonome de prévention, la **8e semaine de congés pour tous, l'autonomie de service** afin de remettre celui-ci dans les mains des agents et la fin des modes dégradés.

POUR LA VALORISATION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE :

L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement des CAP pour la mobilité et l'avancement et l'élargissement du statut spécial à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE DIT NON !

- **NON** aux 5 000 vacances de postes, tous corps et grades.
- **NON** aux heures non payées ou écrêtées.
- **NON** à l'indignité de nos conditions de travail, à la surpopulation pénale et aux 5 000 agressions annuelles
- **NON** à la contractualisation de nos métiers.

L'UFAP UNSa JUSTICE ACCUSE !

- L'administration d'inertie en matière de recrutement.
- L'administration d'organiser une forme de travail dissimulé.
- L'administration de bafouer son obligation de garantir notre santé et notre sécurité.
- L'administration de participer à la casse du service public pénitentiaire.

Un changement de CAP radical s'impose !

POUR UNE RETRAITE DIGNE DE CE NOM :

Le maintien du système de répartition, le départ à 52 ans pour les corps dits « super actifs » et 62 ans pour les corps dits « sédentaires ». L'extension du 1/5e à tous les personnels pénitentiaires. Le passage du 1/5e au 1/4e et son déplafonnement pour les personnels de surveillance.

POUR L'INSERTION ET LA PROBATION :

Une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation et la consécration des missions des SPIP comme appartenant pleinement au domaine régalien de l'État.

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION :

Initiale et continue, intégrée aux cycles de travail. Se former est un droit et ne doit plus coûter des heures aux agents.

POUR L'ACTION SOCIALE :

Une vraie politique du logement, des places en crèche adaptées à nos horaires et des aides à la hauteur de la détresse sociale.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER :

La création des mêmes structures et missions qu'en Hexagone (ERIS, équipe cynotechnique, UHSI, UHSA, EPM, ESA) et la reprise des extractions judiciaires par l'administration pénitentiaire.

La seule réaction possible face à une administration qui fait la sourde oreille, c'est le COMBAT SYNDICAL !
UNIE, DYNAMIQUE et TOURNÉE VERS L'AVENIR

CAP N°7 (CDC)

UFAP
UNSa Justice

Nos engagements

Mon engagement syndical au sein de **l'UFAP UNSa Justice** n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'une conviction profonde, forgée tout au long de mon parcours dans l'administration pénitentiaire.

Entré dans l'administration pénitentiaire en 2009, j'ai été affecté en qualité d'élève surveillant en 2010. Dès mon arrivée sur mon premier établissement, j'ai pris le temps d'observer le paysage syndical. Très rapidement, un choix s'est imposé à moi : celui de **l'UFAP UNSa Justice. C'est le seul syndicat dans lequel le mot *valeurs* prend tout son sens.** Des valeurs d'engagement, de loyauté, de solidarité et de camaraderie. Des valeurs qui ne se limitent pas à des discours, mais qui se traduisent chaque jour par des actes au service des personnels.
Adhérer à l'UFAP UNSa Justice, c'est refuser la résignation. C'est choisir de prendre en main son avenir professionnel plutôt que de subir des décisions prises loin des réalités du terrain. C'est défendre une profession exigeante, parfois méconnue, mais indispensable au fonctionnement de notre justice.
Au fil des années, j'ai vu notre métier évoluer, parfois progresser, mais trop souvent être dénaturé par des réformes éloignées des besoins des personnels. J'ai également vu une administration qui, trop souvent, préfère écouter ceux qui l'accompagnent dans ses choix plutôt que ceux qui défendent réellement les intérêts des agents. Certains, par opportunisme ou complaisance, deviennent les relais des décisions administratives au lieu d'en être le contre-pouvoir. **L'UFAP UNSa Justice, elle, reste fidèle à sa ligne : défendre les personnels, sans compromis.**

Aujourd'hui, en qualité de capitaine pénitentiaire, mon engagement est intact, voire renforcé. Comment accepter une réforme qui bouleverse notre hiérarchie, brouille les responsabilités et conduit progressivement à une banalisation, voire à une «smicardisation», de notre corps ? Comment accepter que l'expérience, les responsabilités et l'autorité soient à ce point dévalorisées ?
Plus que jamais, je suis convaincu que notre profession a besoin d'un syndicat fort, indépendant et combatif. L'UFAP UNSa Justice est cette organisation. Mon engagement à ses côtés est celui d'un homme qui refuse de voir disparaître les valeurs de notre métier et qui continuera, avec détermination, à défendre les personnels, leur statut, leur reconnaissance et l'avenir de l'administration pénitentiaire.

Emilien kerleau , capitaine à Caen ifs

Nos actions







UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

La liste

Liste CAP N°7



1
Eléonore Schreiner
CPT
CP Perpignan



2
Amandine Cordier
CPT
CP Aix Luynes



3
Louis-Georges Griffit
CPT
CP Ducos



4
Nadia Labiod
CPT
CP Paris La Sante



5
Emilien Kerleau
CPT
CP Caen Ifs



6
Wilfried Fonck
CDT
DISP Paris



7
Emmanuel Fernandez
CDT
CP Aix Luynes



8
Florian Cavitte
CPT
DISP Lille

FLASHEZ-MOI

ET SUIVEZ-NOUS !

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION DÈS MAINTENANT

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play